



Mesurer le bien-être des Premières nations

DIRECTION DE LA RECHERCHE STRATÉGIQUE ET DE L'ANALYSE



L'IMPORTANCE DE MESURER LE BIEN-ÊTRE

Afin d'élaborer des stratégies efficaces pour améliorer le bien-être des peuples Autochtones, nous devons connaître les améliorations apportées jusqu'à maintenant aux divers aspects de leur qualité de vie et déterminer les lacunes persistantes. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a élaboré divers moyens pour mesurer la qualité de vie des peuples Autochtones du Canada. Les deux plus importants sont l'INDICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DES INDIENS INSCRITS (IDH) et l'Indice du bien-être des collectivités des Premières nations (IBC).

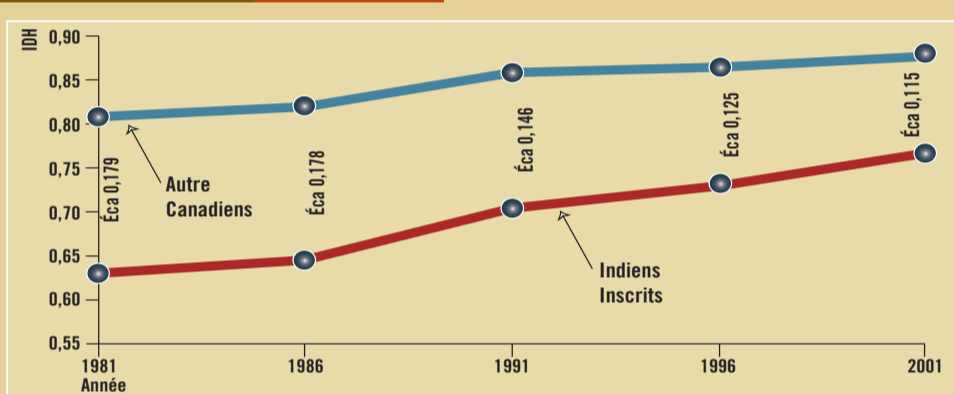
L'INDICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DES INDIENS INSCRITS (IDH)

L'INDICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DES INDIENS INSCRITS a été développé par AINC pour comparer le bien-être moyen des Indiens inscrits à celui des autres Canadiens. Il est fondé sur l'INDICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DES NATIONS UNIES. Ce dernier, qui a été mis au point dans le cadre du PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES (PDNU), permet de mesurer et de comparer la qualité de vie dans quelque 170 pays.

Le PDNU a cerné trois facteurs importants du bien-être humain qui forment ensemble l'Indice du développement humain. Il s'agit de (1) une vie longue et en santé, (2) les connaissances et (3) un niveau de vie décent. Pour obtenir l'IDH des Indiens inscrits, nous utilisons les données des RECENSEMENTS DE STATISTIQUE CANADA et des estimations de l'espérance de vie pour mesurer ces trois facteurs. On obtient ainsi l'espérance de vie moyenne, le niveau de scolarité moyen et le revenu moyen par personne ainsi qu'un indice du développement humain combinant ces trois mesures. Ces données sont présentement disponibles pour les recensements de 1981 à 2001 et sont ventilées par région, par sexe et par lieu de domicile (dans les réserves ou à l'extérieur des réserves).

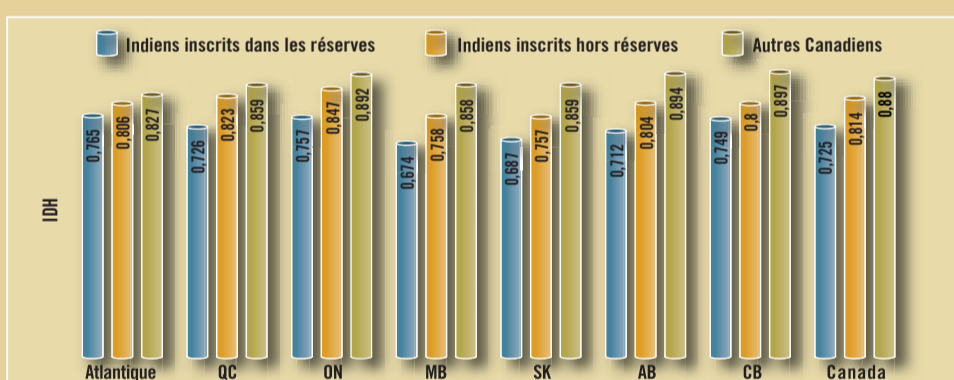
Les analyses fondées sur l'IDH DES INDIENS INSCRITS indiquent que l'écart de qualité de vie entre les Indiens inscrits et les autres Canadiens a diminué entre 1981 et 2001, mais que d'importantes différences persistent. La Direction de la recherche stratégique et de l'analyse entreprend actuellement des analyses fondées sur l'IDH pour savoir comment le bien-être des Indiens inscrits a évolué avec les années. Ce travail comporte un examen des différences entre le bien-être des hommes et celui des femmes ainsi qu'entre les résidents des réserves et ceux des autres localités.

ÉCARTS DE L'IDH IDH 1981-2001



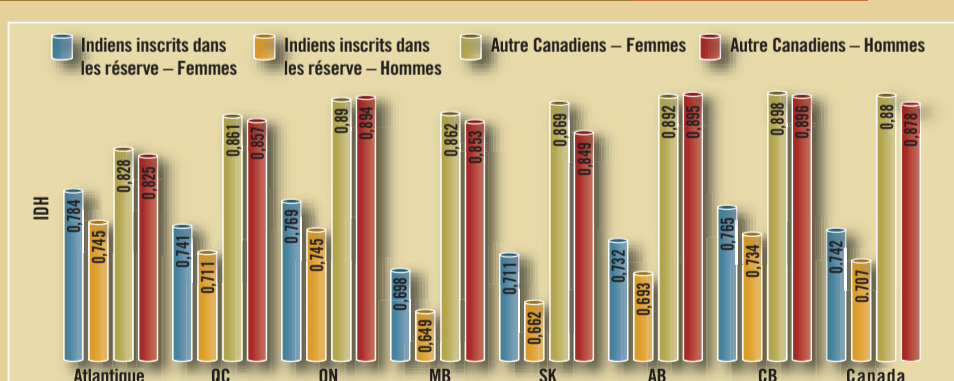
Le graphique ci-dessus illustre l'écart important entre le bien-être des Indiens inscrits et celui des autres Canadiens et Canadiennes. Toutefois, l'écart de l'Indice du développement humain diminue depuis 1981, ce qui témoigne des améliorations apportées au niveau de scolarité, aux revenus moyens et à l'espérance de vie des Indiens inscrits. Malgré ces améliorations, l'écart global de l'Indice du développement humain est demeuré sensiblement le même entre 1996 et 2001 et l'IDH des Indiens inscrits demeure bien plus bas que celui des autres Canadiens.

VARIATIONS RÉGIONALES DE L'IDH IDH PAR RÉGION, 2001



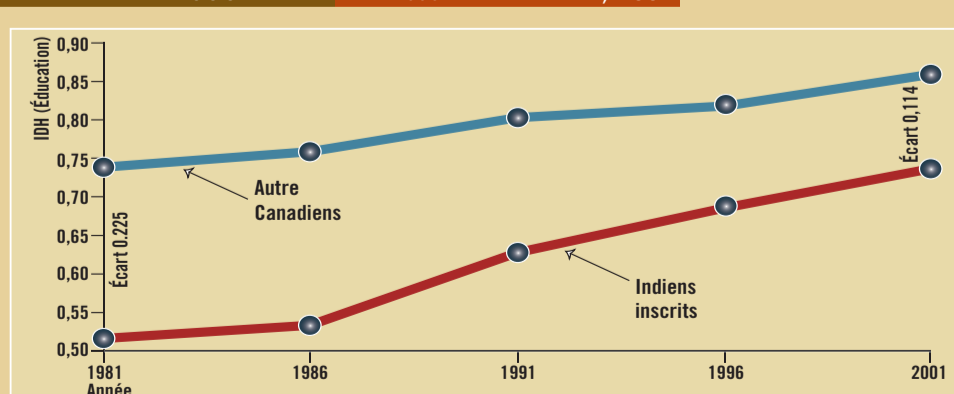
La qualité de vie des Indiens inscrits varie d'une région à l'autre tout comme entre ceux qui habitent une réserve et ceux qui n'habitent pas une réserve. En 2001, on retrouvait l'écart le plus important entre les Indiens inscrits et les autres Canadiens dans les provinces des Prairies. Cette situation a de quoi inquiéter car c'est dans les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba que l'on retrouve les proportions les plus importantes d'Autochtones. Le bien-être moyen, tel que mesuré selon l'Indice du développement humain, était plus bas chez les gens des Premières nations qui habitaient des collectivités ou des réserves des Premières nations que chez ceux qui habitaient d'autres localités. Cet écart était plus important au Québec, en Ontario et en Alberta tandis qu'il était plus faible dans la région de l'Atlantique.

ÉCARTS DE L'IDH ENTRE LES SEXES EN 2001 HDI PAR SEXE, 2001



À l'échelle nationale en 2001, l'écart entre le bien-être des Indiens inscrits et celui des Indiennes inscrites était beaucoup plus élevé que l'écart entre les sexes qu'on remarquait chez les autres Canadiens. L'écart était particulièrement prononcé dans les collectivités ou les réserves des Premières nations. Chez les Indiens inscrits, les femmes avaient une espérance de vie et un niveau de scolarité supérieurs à ceux des hommes mais avaient des revenus moyens inférieurs. L'écart le plus important entre les sexes furent observés dans les provinces des Prairies.

EFFET DE LA SCOLARITÉ INDEX SCOLARITÉ DE L'IDH, 2001



C'est au chapitre du niveau de scolarité qu'on retrouve les gains les plus importants de l'IDH des Indiens inscrits. En tout, 59,5 % de l'amélioration de l'IDH entre 1991 et 2001 provient de la hausse du niveau de scolarité des gens des Premières nations comparativement à la prolongation de l'espérance de vie (21,6 %) et à la hausse du revenu par personne (18,9 %). Une analyse approfondie révèle qu'une bonne part de l'amélioration du niveau de scolarité provient du nombre croissant d'Indiens inscrits qui ont terminé leurs études primaires et secondaires.

L'INDICE DU BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS (IBC)

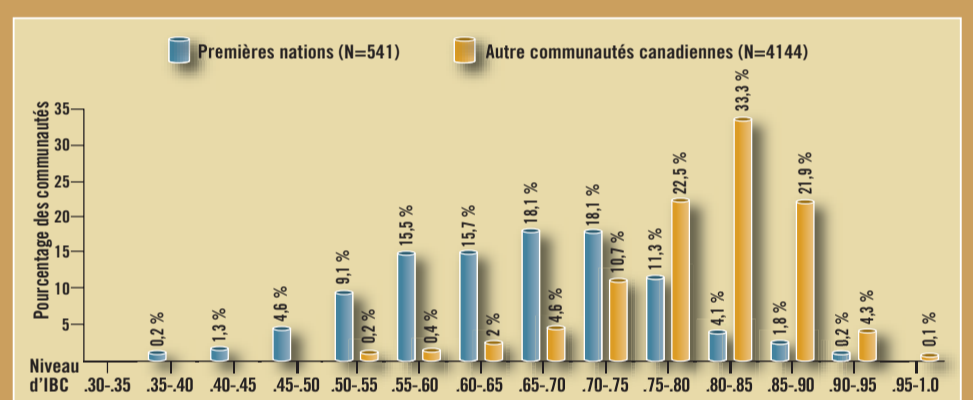
Nous avons élaboré l'INDICE DU BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS afin de compléter l'IDH DES INDIENS INSCRITS. Alors que ce dernier permet de mesurer le bien-être moyen des Indiens inscrits aux paliers régionaux et national, l'IBC des Premières nations permet quant à lui de mesurer le bien-être des collectivités individuelles des Premières nations.

L'IBC des Premières nations permet de comparer le bien-être des collectivités des Premières nations à celui des autres collectivités canadiennes, de cerner les causes des différences et d'établir des corrélations au sujet du bien-être des collectivités des Premières nations du Canada. L'IBC permet aussi de cerner les Premières nations qui sont prospères et qui pourraient servir de modèles ainsi que les Premières nations qui présentent les besoins les plus criants.

L'IBC des Premières nations est fondé sur les données du RECENSEMENT DE 2001. On combine quatre indicateurs (niveau de scolarité, emploi et participation au marché du travail, revenu moyen et situation du logement) pour accorder à chaque collectivité un pointage de 0 à 1 (1 étant le plus élevé). Un IBC fut calculé pour 4 685 collectivités canadiennes. Ce nombre comprend toutes les collectivités canadiennes ayant participé au recensement de 2001 et obtenu à partir de l'échantillon de 20 % qui comptait au moins 65 habitants, et dont les données ne présentaient pas de problèmes de qualité.

COMPARAISON ENTRE LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS ET LES AUTRES COLLECTIVITÉS CANADIENNES

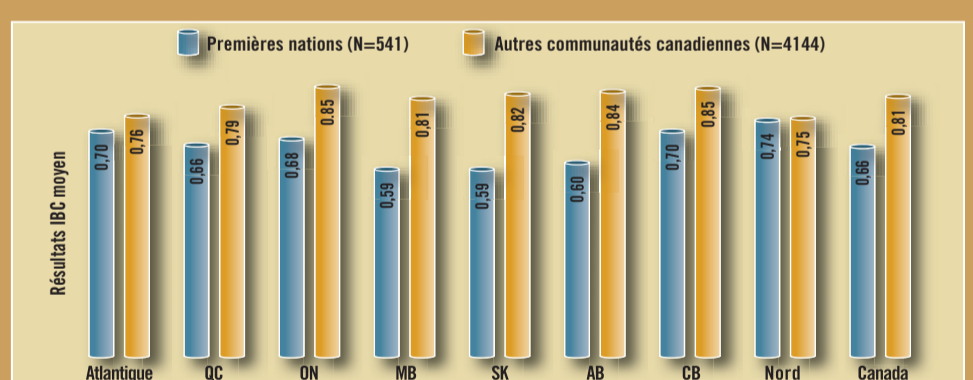
Le graphique ci-dessous montre la distribution des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes en fonction de l'IBC. On remarque qu'en 2001, l'IBC des Premières nations était beaucoup plus bas. Près de 50 % des collectivités des Premières nations avaient un IBC inférieur à la moyenne (c'est-à-dire entre 0,30 et 0,65) alors que moins de 3 % des autres collectivités canadiennes étaient dans cette situation. Toutefois, ce graphique indique aussi d'importantes variations entre les collectivités des Premières nations et que plusieurs d'entre elles se situaient dans les tranches plus élevées de l'IBC.



La disparité du bien-être entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes est particulièrement évidente lorsqu'on compare les collectivités aux deux extrêmes de l'IBC. Bien que 50 % des collectivités des Premières nations ne formaient qu'environ 13 % de toutes les collectivités canadiennes, 92 % des cent collectivités ayant l'IBC le plus bas sont des collectivités des Premières nations. Une seule collectivité des Premières nations s'est classée parmi les cent collectivités canadiennes ayant l'IBC le plus élevé, ce qui témoigne encore une fois que l'IBC variait considérablement entre les collectivités des Premières nations.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'IBC AU CANADA

En 2001, l'IBC moyen des Premières nations était de 0,66 alors qu'il était de 0,81 pour les autres collectivités canadiennes.



Comme l'indique le graphique ci-dessus, l'écart de l'IBC entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes variait selon les régions. L'écart le plus important se retrouvait dans les provinces des Prairies tandis que cet écart était très faible dans le Nord.

La carte ci-dessous montre la répartition des Premières nations selon trois catégories d'IBC : sous la moyenne, dans la moyenne ou au-dessus de la moyenne. Cette répartition est calculée en comparant les 541 Premières nations de notre analyse. La carte indique que les collectivités ayant le plus haut IBC en 2001 sont situées en périphérie du Canada tandis que les collectivités ayant un faible IBC sont dans les provinces des Prairies.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'IDH ou l'IBC, visitez http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/index_e.html ou téléphonez 1-800-567-9604.

